



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 9 février 2022

Etaient présents :

Elodie BIOU - Monique BUCHER – Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Grégoire CORBY - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET - Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET – Flavie HOURTOLOU - Bernard JACQUES – Hélène JEAN-BAPTISTE – Annie JOSEPH - Frédéric JUHAS - Christine LE BORGNE - Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU – Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – Céline MORAIN - François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Benoit POUYET – Patrick RATEL - Yves REVEL – Robert RIVOIRE - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY - Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND
Annie GONTHIER	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Nadine VILLEVALOIS

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Présents : 47 Pouvoirs : 4 Votants : 51

Le Conseil Communautaire,

- 22-001** **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 15 décembre 2021
- 22-002** **PREND ACTE** de la présentation du rapport de la CLECT.
PREND ACTE de la transmission par le Président de la CLECT du rapport aux communes disposant de 3 mois pour se prononcer sur celui-ci
DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération
- 22-003** **PREND ACTE** de la présentation du Rapport Quinquennal sur les Attributions de Compensation et du débat qui s'en est suivi
- 22-004** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande pour les études hydrauliques et hydro morphologiques sur le bassin de la seine mantoise et ses affluents en vue de la réalisation d'un programme de prévention des inondations, de restauration et gestion des milieux aquatiques.
- 22-005** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Flexanville pour les travaux de réfection de la rue du pont.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 24 120.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Flexanville.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-006** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-le-Mahieu pour la mise en place de video protection.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 502.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-le-Mahieu.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.



Le Président

Hervé PLANCHENAULT

Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 23 mars 2022

Etaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU – Toine BOURRAT – Willy BOYE - Monique BUCHER –
Françoise CHANCEL - Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine
CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE (à
partir du point 22-008) - Grégoire CORBY - Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW –
Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET - Nadine
GOHARD – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET – Flavie
HOURTOLOU - Bernard JACQUES – Annie JOSEPH – Yves LAMBERT - Christine LE
BORGNE - Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent
LOUESDON (à partir du point 22-008) - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU –
Christiane METREAU – François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel
NOBLET - Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON (à partir du point 22-008) – Benoit
POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Michel ROUX -
Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY – Pierre SOUIN - Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ

Secrétaire de séance : Elisabeth SANDJIVY

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 22-007

Présents : 47 Pouvoirs : 3 Votants : 50

Du point 22-008 au point 22-026

Présents : 50 Pouvoirs : 3 Votants : 53

Le Conseil Communautaire,

- 22-007** **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 9 Février 2022
- 22-008** **PREND ACTE** qu'un débat a eu lieu.
DECIDE d'adopter le Débat d'Orientations Budgétaires 2022
- 22-009** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer le contrat de relance du logement pour la commune de Jouars-Pontchartrain
- 22-010** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour des travaux de reprise des nids de poule rue des grandes terres et chemin des iris.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 863.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Millemont..
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-011** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour des travaux d'aménagement d'une zone piétonne et de réfection de voirie.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 14 969.19 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Millemont.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-012** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Grosrouvre pour des travaux de rénovation des portes et volets de la mairie et du logement communal.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 565.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Grosrouvre.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-013** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour des travaux de reprise des trottoirs et de la voirie.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 16 236.09 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-014** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour le remplacement des gouttières de la mairie.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 775.54 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-015** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour le remplacement des lampes en leds sur les terrains de tennis.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Mère
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 22-016** **PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 12 701.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour l'aménagement du centre de vidéoprotection.
- 22-017** **PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 4 126.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux d'amélioration du système de vidéoprotection.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 41 553.90 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-018** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour le remplacement de la chaudière du logement de l'école E.Serre.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 338.31 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-019** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Auteuil-le-Roi pour des travaux de voirie.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 069.22 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Auteuil-le-Roi.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-020** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Auteuil-le-Roi pour des travaux de réfection du mur du cimetière.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 9 577.41 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Auteuil-le-Roi.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-021** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Auteuil-le-Roi pour des travaux de réfection des escaliers de la mairie.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 136.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Auteuil-le-Roi.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoisy
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

22-022

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour la mise en place d'éclairages leds au sein des écoles maternelle et élémentaire.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 861.49 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-023

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour l'aménagement d'une voie verte rue de la cimballe.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 65 961.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Jouars-Pontchartrain.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-024

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Bazoches-sur-Guyonne pour le remplacement de lanternes d'éclairage public par des leds.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 023.60 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Bazoches-sur-Guyonne.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-025

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours de Villiers-Saint-Frédéric pour remplacer les radiateurs et poser des thermostats dans les écoles.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 573.74 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-026

DESIGNE à l'unanimité Philippe Emmanuel délégué titulaire et Sylvain Durand délégué suppléant, représentant de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines au sein de la commission consultative paritaire du SEY



Le Président

Hervé PLANCHENAU



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 13 avril 2022

Etaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU (à partir du point 22-029) – Toine BOURRAT – Willy BOYE - Monique BUCHER – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE - Grégoire CORBY - Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Régine FRANCOIS (à partir du point 22-029) – Laurent GISQUET (à partir du point 22-029) - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET – Flavie HOURTOLOU - Bernard JACQUES – Annie JOSEPH – Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Patrick LEMAITRE - Françoise LENARD (à partir du point 22-029) - Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU – Christiane METREAU – François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET – Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Benoît POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Nadine GOHARD	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET

Secrétaire de séance : Emmanuelle COEURET

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 22-027 au point 22-028

Présents : 43 Pouvoirs : 2 Votants : 45

Du point 22-029 au point 22-043

Présents : 47 Pouvoirs : 2 Votants : 49

Le Conseil Communautaire,

22-027 **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 23 mars 2022

22-028 **PREND ACTE** de la désignation et déclare installer Monsieur Claude Coppin dans sa fonction de délégué communautaire titulaire.

22-029 **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion du budget annexe de la Communauté de Communes dressé par le receveur pour l'année 2021

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2021

RESULTATS 2021 - COMPTE DE GESTION		
	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice		- €
Dépenses de l'exercice		
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>		
Excédent	- €	
déficit		- €
<i>Reports de l'exercice 2020</i>		
	+	+
Excédent	19 811,26 €	
Déficit		- 1 171 854,29 €
	=	=
Résultat global		
Excédent Global	19 811,26 €	
Déficit Global		- 1 171 854,29 €
Global		
Déficit		- 1 152 043,03 €

22-030 **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2021 du budget annexe de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants

RESULTATS 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF			
	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice		- €	- €
Dépenses de l'exercice			- €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>			
Excédent	- €		
déficit		- €	- €
<i>Reports de l'exercice 2020</i>			
	+	+	
Excédent	19 811,26 €		
Déficit		- 1 171 854,29 €	
	=	=	=
Résultat global			
Excédent Global	19 811,26 €		
Déficit Global		- 1 171 854,29 €	- €
Global			
Déficit	-		1 152 043,03 €

22-031

ADOpte à l'unanimité le budget primitif annexe 2022 de la Communauté de Communes pour la zone d'activité du Petit Mont à Thoiry par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

		BP 2022
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 011		7 510,00 €
Chapitre 67		100,00 €
Chapitre 042 OES		1 282 734,29 €
Chapitre 043 OIS		100,00 €
		1 290 444,29 €

		BP 2022
Recettes de fonctionnement		
Chapitre 70		1 244 880,00 €
Chapitre 77		18 053,03 €
Chapitre 002	Résultats d'investissement reporté (excédent)	19 811,26 €
Chapitre 042 OES		7 600,00 €
Chapitre 043 OIS		100,00 €
		1 290 444,29 €

		BP 2022
Dépenses d'investissement		
Chapitre 16		110 880,00 €
Chapitre 001	Résultats d'investissement reporté (déficit)	1 171 854,29 €
Chapitre 040 OES	0	7 600,00 €
		1 290 334,29 €

		BP 2022
Recettes d'investissement		
Chapitre 16		7 600,00 €
Chapitre 040 OES		1 282 734,29 €
		1 290 334,29 €

22-032

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur pour l'année 2021
CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2021

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vieq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Réalisation	
Fonctionnement	Investissement

Recettes de l'exercice	25 235 029,54 €	2 452 082,94 €
Dépenses de l'exercice	23 981 876,69 €	1 495 275,43 €
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>		
Excédent	1 253 152,85 €	956 807,51 €
déficit		
<i>Reports de l'exercice 2020</i>		
	+	+
Excédent	7 372 653,42 €	4 568 139,66 €
<i>Résultat global</i>		
	=	=
Excédent Global	8 625 806,27 €	5 524 947,17 €

Global	
Excédent	14 150 753,44 €

22-033 **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2021 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

Réalisation		Restes à réaliser
Fonctionnement	Investissement	

Recettes de l'exercice	25 235 029,54 €	2 452 082,94 €	85 252,46 €
Dépenses de l'exercice	23 981 876,69 €	1 495 275,43 €	1 347 057,54 €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>			
Excédent	1 253 152,85 €	956 167,01 €	
déficit			1 261 805,08 €
<i>Reports de l'exercice 2020</i>			
	+	+	
Excédent	7 372 653,42 €	4 568 139,66 €	
<i>Résultat global</i>			
	=	=	=
Excédent Global	8 625 806,27 €	5 524 306,67 €	
Déficit Global			1 261 805,08 €

Global	
Excédent	12 888 307,86 €

22-034 **APPROUVE à l'unanimité** l'affectation du résultat du Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous :

Section de fonctionnement (recettes) :

Compte R002 : résultat de fonctionnement reporté 4 625 806.27 €

Section d'investissement (recettes)

Compte R001 : résultat d'investissement reporté 5 524 306.67 €

Article 1068 : affectation du résultat 4 000 000,00 €

22-035 **FIXE à l'unanimité** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2022 selon le tableau ci-après.

Pour les 7 communes dont la compétence est exercée en direct

Zone	Taux		2022	
	Réf 2021	2022	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Beynes	8.57 %	8.57 %	10 292 759	882 089
Jouars-Pontchartrain	5.84 %	5.84 %	11 191 244	653 569
Neauphle-le-Château	5.90 %	5.86 %	6 290 068	368 598
Saulx-Marchais	8.39 %	8.39 %	1 238 795	103 935
St-Germain-de-la-Grange	7.56 %	7.56 %	3 161 000	238 972
Thiverval-Grignon	6.00 %	6.00 %	2 123 853	127 431
Villiers-Saint-Frédéric	6.00 %	6.00 %	5 584 181	335 051

Soit un produit total attendu de : 2 709 645 €

Pour les 23 communes pour lesquelles Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Zone	Taux		2022	
	Réf 2021	2022	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Auteuil le Roi	9,34 %	9.02 %	1 447 130	130 531
Autouillet	7,31 %	7.06 %	1 043 741	73 688
Bazoches sur Guyonne	4,50 %	4.35 %	1 955 447	85 062
Behoust	4,05 %	3.91 %	1 576 546	61 643
Boissy-sans-avoir	10,19 %	9.84 %	883 320	86 919
Flexanville	9,55 %	9.23 %	866 004	79 932
Galluis	7,36 %	7.11 %	2 382 807	169 418
Gambais	6,29 %	6.08 %	5 497 474	334 246
Garancières	8,01 %	7.74 %	4 366 793	337 990

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Goupillières	6,27 %	6.06 %
Grosrouvre	4,37 %	4.22 %
La Queue lez Yvelines	7,34%	7.09%
Le Tremblay sur Mauldre	7,91%	7.64%
Marcq	8,66 %	8.37 %
Mareil le Guyon	6,31 %	6.10 %
Méré	5,55 %	5.36 %
Millemont	6,40 %	6.18 %
Montfort l'Amaury	6,37 %	6.15 %
Neauphle le Vieux	9,73 %	9.40 %
Saint Rémy l'Honoré	5,81 %	5.61 %
Thoiry	7,99 %	7.72 %
Vicq	9,16 %	8.85 %
Villiers le Mahieu	7,83 %	7.56 %

1 179 059	71 451
3 116 009	131 496
4 518 393	320 354
1 793 877	137 052
1 231 251	103 056
842 826	51 412
4 530 023	242 809
555 011	34 300
6 474 908	398 207
1 432 647	134 669
3 745 609	210 129
2 520 062	194 549
648 732	57 413
1 365 228	103 211

Soit un produit total attendu de : 3 549 536 €

Pour la commune pour laquelle Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM

Zone	Taux	
	Réf 2021	2022
Les Mesnuls	3.36 %	3.44%

2022	
Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
2 885 675	99 286

Soit un produit total attendu de : 99 286 €

22-036 **FIXE à l'unanimité** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2022 à 18.10 %

22-037 **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe Foncière Non Bâti pour 2022 à 3,05 %

22-038 **ADOPTE à la majorité (45 pour, 4 abstentions : Philippe Emmanuel, Monique Bucher, Willy Boyé, Flavie Hourtolou)**

le budget primitif 2022 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

— **Section de fonctionnement :**

Dépenses	BP 2022
(011) Charges à caractère général	8 160 917,85 €
(012) Charges de personnel et frais assimilés	1 104 310,42 €
(014) Atténuations de produits	8 279 419,75 €
(022) Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 829 000,00 €
(023) Virement à la section d'investissement	2 255 197,39 €
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 555 000,00 €
(65) Autres charges de gestion courante	6 815 074,44 €
(66) Charges financières	28 000,00 €
(67) Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total	30 027 919,85 €

Recettes	BP 2022
(002) Résultat de fonctionnement reporté	4 625 806,27 €
(013) Atténuations de charges	7 860,42 €
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverses	372 800,00 €
(73) Impôts et taxes	21 130 043,16 €
(74) Dotations, subventions et participations	3 872 725,00 €
(75) Autres produits de gestion courante	15 080,00 €
(76) Produits financiers	5,00 €
(77) Produits exceptionnels	3 600,00 €
Total	30 027 919,85 €

— **Section d'investissement :**

Dépenses	BP 2022	RAR 2021
(020) Dépenses imprévues	- €	
(16) Emprunts et dettes assimilées	138 870,00 €	
(20) Immobilisations incorporelles	6 781 952,98 €	14 106,00 €
(204) Subventions d'équipement versées	3 571 500,00 €	759 032,54 €
(21) Immobilisations corporelles	2 811 996,00 €	438 070,66 €
(23) Immobilisations en cours	90 000,00 €	135 848,34 €
(27) Autres immobilisations financières	- €	
Total	13 394 318,98 €	1 347 057,54 €

Total	14 741 376,52 €
--------------	------------------------

Recettes	BP 2022	RAR 2021
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement	5 524 306,67 €	
(021) Virement de la section de fonctionnement	2 255 197,39 €	
(024) Produits de cessions	889 120,00 €	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 555 000,00 €	
(041) Opérations patrimoniales		
(10) Dotations, fonds divers et réserves	4 030 000,00 €	
(13) Subventions d'investissement	- €	85 252,46 €
(16) Emprunts et dettes assimilées	2 500,00 €	
(204) Subventions d'équipement versées		
(26) Participations et créances rattachées à des participations		
(27) Autres immobilisations financières	400 000,00 €	
Total	14 656 124,06 €	85 252,46 €

Total	14 741 376,52 €
--------------	------------------------

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Botssy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 22-039** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune des Mesnuls pour la modification du mur du cimetière.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 20 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune des Mesnuls.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-040** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Montfort-l'Amaury pour la restauration de la chapelle Sainte Avoye et de sa cave.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 121 210.60 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Montfort-l'Amaury
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-041** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour le remplacement des baies vitrées du gymnase.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 024.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-042** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour des travaux de peinture sur la façade de la mairie.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 919.96 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-043** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune des Mesnuls pour remplacer la chaufferie par deux pompes à chaleur dans l'école.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 12 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune des Mesnuls.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.



Le Président

Hervé PLANCHENault



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 6 juillet 2022

.....
Etaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU – Françoise CHANCEL - Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE - Grégoire CORBY - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS (à partir du point 22-050) - Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL (à partir du point 22-050) - Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET – Nadine GOHARD - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET – Annie JOSEPH – Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Michel LOMMIS – Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU – Magali MEJEAN - Christiane METREAU – Anne N'DIAYE - Dominique NICCO - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAUULT - Denise PLANCHON – Benoît POUYET – Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Claudine RICOU - Robert RIVOIRE – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Patricia CHARTON
Annick PANDOLFI	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Michel NOBLET	a donné pouvoir à	Sophie MAIRESSE
Raphael NIVOIT	a donné pouvoir à	Elodie BIOU
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Nadine VILLEVALOIS

Secrétaire de séance : Olivier GOUPILLON

.....
Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 22-044 au point 22-049

Présents : 43 Pouvoirs : 6 Votants : 49

Du point 22-050 au point 22-096

Présents : 45 Pouvoirs : 6 Votants : 51

.....

Le Conseil Communautaire,

22-044 **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 13 avril 2022

22-045 **PREND ACTE** de ces désignations et déclare installer Madame Magali Mejean dans ses fonctions de délégué communautaire titulaire et Monsieur Laurent Ruel dans sa fonction de délégué communautaire suppléant.

22-046 **APPROUVE à l'unanimité** les modifications des compositions de commissions communautaires suivantes :

– Finances

Beynes	Thierry	DOLLEANS
Beynes	Claude	COPPIN
Galluis	Jean-Louis	MARTINELLI
Gambais	Elodie	BIOU
Grosrouvre	Yves	LAMBERT
Grosrouvre	Paul	STOUDER
La Queue-lez-Yvelines	Annie	CONNETABLE
Méré	Dominique	CHESNEAU
Thoiry	Anne	FRELAUT N'DIAYE
Jouars-Pontchartrain	Monique	BUCHER
Marcq	Magali	MEJEAN
Autouillet	Arnaud	DEMOUGIN
Garancières	Christian	LORINQUER
Flexanville	Claudine	RICOU

– Valorisation du patrimoine touristique et des produits locaux

Montfort-l'Amaury	Christiane	METREAU
Béhoust	Elisabeth	DUFAUD
Beynes	Céline	MORAIN
Beynes	Félicien	MARGUERETTAZ
Neauphle-le-Château	Emmanuelle	COEURET
Neauphle-le-Vieux	Françoise	ROUDIER
Vicq	Bernard	JACQUES
Beynes	Patricia	CHARTON
Saint Germain de la Grange	Corinne	DESAUW
Saulx-Marchais	Jacques	CHAUMETTE
Marcq	Magali	MEJEAN
Thoiry	Anne	FRELAUT N'DIAYE

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

- Transport et mobilité

Beynes	Annick	PANDOLFI
Beynes	Patricia	CHARTON
Jouars-Pontchartrain	Thomas	MENGELLE-TOUYA
Le Tremblay-sur-Mauldre	Hélène	JEAN-BAPTISTE
Marcq	Laurent	RUEL
Montfort l'Amaury	Patrick	LEMAITRE
Neauphle-le-Château	Agnès	CORDONNIER
Boissy-sans-avoir	Sylvie	JEAN
Jouars-Pontchartrain	Flavie	HOURTOLOU
Garancières	Christine	LE BORGNE
La Queue Lez Yvelines	Laurent	LOUESDON
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise	CHANCEL
Thoiry	Anne	FRELAUT
Saint Germain de la Grange	Corinne	DESAUW

- Elimination et gestion des déchets

Autouillet	Françoise	LENARD
Béhoust	Elisabeth	DUFAUD
Beynes	Sophie	MAIRESSE
Saulx-Marchais	Jacques	CHAUMETTE
Thiverval-Grignon	Nadine	GOHARD
Thiverval-Grignon	Daniel	BOSSE
Villiers-le-Mahieu	Patrick	BOURDEAUX
Villiers-Saint-Frédéric	Laurence	BACLE
Auteuil-le-Roi	Jean-Luc	CAPELLE
Jouars-Pontchartrain	Pascal	MARTEAU
Millemont	Annie	JOSEPH
Saint-Rémy-l-Honoré	Patrick	RATEL
Goupillières	Stéphane	JEAN
Marcq	Laurent	RUEL
Mareil-le-Guyon	Michel	LOMMIS

- Développement économique et emploi

Jouars-Pontchartrain	Flavie	HOURTOLOU
Montfort-l-Amaury	Patrick	LEMAITRE
Neauphle-le-Château	Benoit	POUYET
Neauphle-le-Vieux	Françoise	ROUDIER
Le Tremblay-sur-Mauldre	Hélène	JEAN-BAPTISTE
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise	CHANCEL
Thiverval-Grignon	Nadine	GOHARD
Thiverval-Grignon	Daniel	BOSSE
Villiers-Saint-Frédéric	Olivier	GOUPILLON
Autouillet	Arnaud	DEMOUGIN
Beynes	Claude	COPPIN
Beynes	Thierry	DOLLEANS

22-047 **ADOpte à l'unanimité** la décision modificative n°1 selon le tableau suivant :

INVESTISSEMENT		
Chapitre	Dépenses	Recettes
458101 Compte de tiers opération défibrillateurs	51 870,00€	
458102 Compte de tiers opération capteurs de CO2	75 000,00€	
458201 Compte de tiers opération défibrillateurs		51 870,00€
458202 Compte de tiers opération capteurs de CO2		75 000,00€
	126 870,00€	126 870,00€

22-048 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à notifier le marché « Contenants, collecte et traitement des gravats, encombrants, bûches et souches pour la déchèterie intercommunale » à la société SEPUR.

PRECISE que le montant final du marché dépendra des quantités collectées

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

22-049 **APPROUVE à l'unanimité** le principe d'une délégation de service public pour la gestion de la structure multi accueil « Cœurs d'enfants ».

APPROUVE les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire

AUTORISE le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour le lancement, la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public

22-050 **DECIDE à l'unanimité** d'instituer la taxe sur les friches commerciales et de fixer son taux à 20% la première année d'imposition, 30% la seconde année d'imposition et 40% la troisième année d'imposition à compter du 1^{er} janvier 2023

22-051 **DECIDE à l'unanimité** de modifier les tarifs de la piscine suivants :

Enfants	Proposition nouveaux tarifs
10 entrées Enfant CCCY	35,00 €
30 entrées Enfant CCCY	99,00 €
Enfant ext.	4,50 €
10 entrées Enfant ext.	40,00 €
30 entrées Enfant ext.	114,00 €

Séniors	Proposition nouveaux tarifs
Sénior CCCY	3,50 €
10 entrées Sénior CCCY	33,00 €
30 entrées Sénior CCCY	96,00 €

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

Sénior ext.	4,50 €
10 entrées Sénior ext.	43,00 €
30 entrées Sénior ext.	120,00 €

Tarifs réduits	Proposition nouveaux tarifs
Pôle emploi CCCY	3,50 €
Pôle emploi ext.	4,50 €
Etudiant/lycéen CCCY	3,50 €
Etudiant/lycéen ext.	4,50 €
Famille CCCY	3,50 €
Famille ext.	4,50 €
30 entrées Famille CCCY	96,00 €
30 entrées Famille ext.	120,00 €

Groupes	Proposition nouveaux tarifs
Groupe tarif/pers.	3,50 €

Adultes	Proposition nouveaux tarifs
10 entrées Adulte CCCY	45,00 €
30 entrées Adulte CCCY	120,00 €
10 heures Adulte CCCY	35,00 €
20 heures Adulte CCCY	64,00 €
Adulte ext.	5,80 €
10 entrées Adulte ext.	52,00 €
30 entrées Adulte ext.	150,00 €
10 heures Adulte ext.	45,00 €
20 heures Adulte ext.	80,00 €

Abonnement annuel (tarif unique)	Proposition nouveaux tarifs
Annuel CCCY (dans la limite d'une entrée quotidienne)	340,00 €
Annuel ext. (dans la limite d'une entrée quotidienne)	390,00 €

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

Activités	Proposition nouveaux tarifs
Aquagym 1 séance	11,00 €
Aquagym 10 séances	90,00 €
Aquagym 30 séances	250,00 €
Aquabike/training 1 séance	14,00 €
Aquabike/training 10 séances	125,00 €
Aquabike/training 30 séances	350,00 €
Aquaphobie tarif annuel	330,00 €

Location	Proposition nouveaux tarifs
Tournage de films et prises de vue	1 500€ par jour

DECIDE à l'unanimité de supprimer les tarifs de la piscine suivants :

Enfants	Tarifs
50 entrées Enfant ext.	100,00 €
50 entrées Enfant ext.	120,00 €

Adultes	Tarifs
50 entrées Adulte CCCY	125,00 €
50 entrées Adulte ext.	150,00 €

Activités	Tarifs
Aquagym trim. 2/sem.	135 €
Aquaphobie 10 séances	75,00 €

Tarifs réduits	Tarifs
10 entrées Pôle emploi CCCY	30,00 €
10 entrées Pôle emploi ext.	40,00 €
10 entrées Etudiant/lyc. CCCY	30,00 €
10 entrées Etudiant/lycéen ext.	40,00 €
10 entrées Famille CCCY	30,00 €
10 entrées Famille ext.	40,00 €

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

DECIDE à l'unanimité d'accepter les règlements par coupons sports et chèques vacances

DECIDE à l'unanimité d'accepter le paiement en trois fois pour les inscriptions aux écoles de natation enfant et adulte

PRECISE que l'annulation de la réservation des cours sur le portail est possible jusqu'à 4h avant le début de la séance

22-052 **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 45 232.30 €, et de Jouars-Pontchartrain, pour un montant de 35 134.75 €

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette subvention

22-053 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Vicq pour la réfection de la toiture du musée.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 48 121.37 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Vicq.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-054 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Vicq pour la pose d'un ascenseur PMR au musée.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 9 950.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Vicq.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-055 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Vicq pour la rénovation d'éclairage public par la pose de leds.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 808.63 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Vicq.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-056 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-avoir pour la rénovation du clocher de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 864.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-avoir.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-057 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-avoir pour la réalisation d'une allée PMR au tennis club.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 612.20 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-avoir.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-058 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-avoir pour des travaux sur le toit de la salle des fêtes.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 22-059** **PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 1 895.60 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-avoir.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-avoir pour la mise en place de projecteurs led à la salle des fêtes.
- 22-060** **PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 435.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-avoir.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-avoir pour la mise en place d'un volet roulant solaire à l'école.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 831,62 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-avoir.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-061** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-avoir pour la réfection de plusieurs rues communales.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 25 128.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-avoir.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-062** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Mareil-le-Guyon pour la réfection des voutes de la nef, du cœur et de la chapelle de l'église.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Mareil-le-Guyon.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-063** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Mareil-le-Guyon pour la restauration des vitraux et du plancher de la chapelle nord de l'église.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 9 620.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Mareil-le-Guyon.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-064** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Rémy-l'Honoré pour le remplacement des menuiseries dans plusieurs bâtiments communaux.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 14 664.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Rémy-l'Honoré.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

- 22-065** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Rémy-l'Honoré pour les travaux d'aménagement du bâtiment l'Oiseau.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 44 408.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Rémy-l'Honoré.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-066** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Vieux pour la rénovation d'éclairage public par la pose de leds sur le parvis de l'église.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 802.38 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Vieux.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-067** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Vieux pour la rénovation d'éclairage public par la pose de leds au hameau de Cressay.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 797.24 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Vieux.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-068** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saulx-Marchais pour la réfection de plusieurs rues communales.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 546.33 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saulx-Marchais.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-069** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Thiverval-Grignon pour la réfection et l'isolation de la toiture du Lazaret.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 31 093.16 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-070** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Thiverval-Grignon pour la pose de store à l'école élémentaire.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 298.28 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-071** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Thiverval-Grignon pour des travaux de sécurisation des abords de l'école élémentaire.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 9 813.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon.

- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-072** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Beynes pour la réfection de plusieurs voies communales.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 74 979.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Beynes.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-073** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Beynes pour des travaux d'aménagement de l'école Victor Duruy.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 56 583.29 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Beynes.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-074** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de voirie avenue de la république et rue du Dr Grellière.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 643.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-075** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de réfection de la toiture du CTM.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 41 575.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-076** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour le remplacement des stores des écoles.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 9 660.09 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-077** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour la pose d'un portillon et d'un visiophone à l'école Emile Serre.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 657.84 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-078** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de voirie chemin des écarts.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 22-079** **PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 3 944.12 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour des travaux d'aménagement du chemin des fossettes et de la plaine de Jouars.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 12 126.16 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-080** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune des Mesnuls pour des travaux d'isolation, de réfection des menuiseries et des peintures des classes primaires.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 23 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune des Mesnuls.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-081** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Goupillières pour la réfection des peintures et carrelages de l'école communale.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 984.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Goupillières.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-082** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Goupillières pour des travaux de réfection des peintures de la mairie.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 943.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Goupillières.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-083** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Montfort-L'Amaury pour des travaux de réfection des parquets du Centre Municipal des Loisirs.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 30 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Montfort-L'Amaury.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-084** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Montfort-l'Amaury pour la construction d'un mur de soutènement pour le CR4.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 26 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Montfort-l'Amaury.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

- 22-085** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour des travaux de rénovation des bureaux du rez-de-chaussée de la mairie.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 215.87 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-086** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour des travaux de rénovation des logements communaux.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 614.75 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Gambais.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-087** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de La-Queue-Lez-Yvelines pour des travaux de réfection du perron de la mairie.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 11 750.00€ et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de La-Queue-Lez-Yvelines.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-088** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de La-Queue-Lez-Yvelines pour la mise en lumière du chemin piétonnier à la butte des moulins.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 669.39€ et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de La-Queue-Lez-Yvelines.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-089** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de La-Queue-Lez-Yvelines pour la réfection de la voirie rue du parc.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 46 620.00€ et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de La-Queue-Lez-Yvelines.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-090** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Vicq pour des travaux d'isolation de la toiture du musée.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 21 308.40 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Vicq.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-091** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Vicq pour la pose de la géothermie et des radiateurs en liaison avec ce mode de chauffe au musée.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 73 851.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Vicq.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Gallus
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jours-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Mareq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-092

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Goupillières pour la rénovation globale de la chaufferie de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 996.58 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Goupillières.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-093

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Goupillières pour le remplacement des menuiseries de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 743.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Goupillières.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-094

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Goupillières pour l'isolation des murs par l'intérieur de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 865.15 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Goupillières.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-095

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Goupillières pour l'isolation des murs par l'intérieur de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 220.11 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Goupillières.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-096

AUTORISE à l'unanimité le président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes le rapport annuel 2021 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

PRECISE que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique.



Le Président

Hervé PLANCHENAU

Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 26 octobre 2022

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Etaient présents :

Elodie BIOU – Willy BOYE - Françoise CHANCEL - Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE – Claude COPPIN - Grégoire CORBY - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS (à partir du point 22-105) - Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL – Laurent GISQUET (à partir du point 22-105) – Nadine GOHARD - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH – Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE – Patrick LEMAITRE – Françoise LENARD - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE - Magali MEJEAN (à partir du point 22-099) – François MOUTOT - Dominique NICCO – Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAUT - Denise PLANCHON – Benoit POUYET – Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Patricia SADOCC - Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Dominique CHESNEAU	a donné pouvoir à	Michel RECOUSSINES
Monique BUCHER	a donné pouvoir à	Willy BOYE
Pascal MARTEAU	a donné pouvoir à	Laurent GISQUET
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Thomas MENGELLE TOUYA	a donné pouvoir à	Philippe EMMANUEL
Félicien MARGUERETTAZ	a donné pouvoir à	Sophie MAIRESSE
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Annick PANDOLFI

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 22-097 au point 22-099

Présents : 42 Pouvoirs : 6 Votants : 48

Du point 22-099 au point 22-104

Présents : 43 Pouvoirs : 6 Votants : 49

Du point 22-105 au point 22-129

Présents : 45 Pouvoirs : 7 Votants : 52

Le Conseil Communautaire,

- 22-097** **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 6 juillet 2022
- 22-098** **ADOpte à l'unanimité** l'attribution de compensation de fiscalité pour un montant de **6 583 765.21 €**
- DECIDE** que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes
- DONNE** mandat au président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération
- 22-099a** **DECIDE à l'unanimité** d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal de Cœur d'Yvelines, à compter du 1er janvier 2023.
- DECIDE** de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023.
- APPROUVE** la mise à jour de la délibération n °2005-013 du 30 mars 2005 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, conformément à l'annexe jointe, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.
- DECIDE** de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.
- DECIDE** d'aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 600,00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.
- 22-099b** **DECIDE à l'unanimité** d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget annexe de Cœur d'Yvelines, à compter du 1er janvier 2023.
- DECIDE** de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023.
- APPROUVE** la mise à jour de la délibération n °2005-013 du 30 mars 2005 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, conformément à l'annexe jointe, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.
- DECIDE** de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

DECIDE d'aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 600,00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

AUTORISE le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

AUTORISE le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

22-100 **ADOpte à l'unanimité** le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

22-101 **ADOpte à l'unanimité** le principe du reversement de 0,1 % de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes à compter de 2022

DECIDE d'instituer le reversement du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes Cœur d'Yvelines au taux de 0,1% du produit,

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce reversement.

22-102 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à notifier le marché de délégation de service public pour la gestion de la structure multi accueil « Cœurs d'enfants » à la Société Maison Bleue pour un montant annuel de 210 000 € la première année et pour une durée de 5 ans.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

22-103 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la convention portant sur le versement d'une indemnisation d'imprévision au titre du bouleversement de l'économie d'un marché public, telle qu'annexée à la présente délibération avec la Société Yvelines Restauration.

22-104 **DECIDE à l'unanimité** à compter du 17 octobre 2022 de créer un poste d'Attaché principal

DECIDE à compter du 1^{er} novembre 2022 de supprimer un poste d'Attaché

ADOpte les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
GRADE			
Attaché principal	0	1	1
Attaché	1	0	0
Rédacteur Principal de 1^{ère} classe	1	1	1

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Rédacteur	3	3	3
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
Adjoint administratif	4	4	4
Filière technique	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Agent de maîtrise	1	1	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2
Adjoint technique	4	4	4

Filière sociale	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Educateur de jeunes enfants 2eme classe	3	3	3

Filière sportive	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Conseiller des APS	1	1	1
Educateur APS Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Educateur APS	5	5	5

22-105 **EMET UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité** à la demande de la commune de La-Queue-lez-Yvelines d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche,

22-106 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour le remplacement d'une chaudière gaz par une pompe à chaleur à l'école maternelle.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 24 850.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-107 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour le remplacement d'une chaudière gaz par une pompe à chaleur au Centre Elie Ferrier.

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 38 463.14 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-108

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour la création d'une liaison douce rue des Marettes.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 21 238.38 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-109

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour la création d'un accès entre la rue de La Rochefoucauld et de la rue des Marettes.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 17 951.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-110

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour la création d'un éclairage public dans l'escalier de la rue La Bruyère.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 807.81 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-111

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Garancières pour la création d'un trottoir route du Boissard.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 46 908.43 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Garancières

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-112

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Gambais pour l'aménagement du mur rue de Laverdy pour accès aux commerces.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 328.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Gambais

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vieq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 22-113** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour le remplacement des volets et fenêtres de la mairie.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 7 700.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 22-114** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune d'Autouillet pour la réfection de voiries communales.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 18 624.62 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune d'Autouillet
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 22-115** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Grosrouvre pour des travaux de rénovation de l'éclairage public.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 74 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Grosrouvre
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 22-116** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Beynes pour des travaux de rénovation de la Barbacane.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 64 241.20 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Beynes
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 22-117** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Galluis pour le changement des menuiseries et l'isolation des combles de la mairie et de l'école.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 19 842.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 22-118** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Galluis pour la réfection de la façade de la mairie.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 1 021.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-119 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Galluis pour la réfection du mur du cimetière.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 32 898.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-120 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Galluis pour la réfection de voies communales.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 34 362.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-121 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Rémy-l'Honoré pour le remplacement d'une chaudière par une pompe à chaleur dans un bâtiment communal.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 9 894.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Rémy-l'Honoré

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-122 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Neauphle-le-Château pour la réfection de voies communales.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 593.46 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-123 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Neauphle-le-Château pour la création de caniveau route de Chevreuse.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 846.27 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-124 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Goupillières pour l'aménagement pour la sécurisation des accès à l'école et des cheminements adjacents.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 22 698.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Goupillières

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-125 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Rémy-l'Honoré pour la mise en place d'un éclairage Led avec commandes optimisées.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 741.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Rémy-l'Honoré

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-126 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Rémy-l'Honoré pour le remplacement des faux plafonds sous rampants avec isolation.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 25 773.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Rémy-l'Honoré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-127 **DESIGNE à l'unanimité** les représentants suivants au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'ouest Yvelines (SIEED)

Commune	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Auteuil-le-Roi	Jean-Luc CAPELLE	Marie-Christine CHAVILLON
Autouillet	David BURELOUT	Hervé DEFOSSE
Bazoches-sur-Guyonne	Jean-Claude CLAIRET	Alain MIROT
Behoust	Guy PELISSIER	Florent MALEPART
Boissy-Sans-Avoir	Véronique COSNEAU	Isabelle TRIFFAULT
Flexanville	François LIGNEY	Laurent ESCRIVA
Galluis	Aurélié PIACENZA	Dominique MURIEL
Gambais	Bertrand NEVEUX	Elisabeth LE LAY
Garancières	Michel SECONDAT	Philippe ENARD
Goupillières	Sophie MEIER	Mireille BAUDRY
Grosrouvre	Jean-Pierre PIBOULEAU	Jacqueline LALANDRE
La Queue-lez-Yvelines	Patrice RIO	Jérôme GONTIER
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise CHANCEL	Alain MOLL
Marcq	Damien BISHOFF	Laurent RUEL
Mareil-le-Guyon	Jean-Michel THIRANT	Dominique JOUIN
Méré	Alain COLOMBI	Richard RAPHAEL

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcy
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

Millemont	Annie JOSEPH	Julien MASSONNET
Montfort-l'Amaury	Patrick LEMAITRE	Jean-Claude CAIN
Neauphle-le-Vieux	Denise PLANCHON	Muriel VACCARI
Saint-Rémy-l'Honoré	Christian PAVESIS	Aymric DELESALLE
Thoiry	Irène BOUVIER	Olivier PICARDEAU
Vicq	Heraldo VILLEGAS	Pierre DEFRENAIX
Villiers-le-Mahieu	Adrien FARE	Julien THORON

22-128 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes, le rapport d'activités 2021 annexé à la présente délibération

PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique.

22-129 **PREND ACTE à l'unanimité** du rapport d'activité 2021 de la société Effia stationnement pour la gestion de parcs de stationnement aux abords des gares, annexé à la présente délibération.



Le secrétaire

Denise PLANCHON



Le Président

Hervé PLANCHENAU

Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 14 décembre 2022

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Etaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU – Monique BUCHER – Jean-Luc CAPELLE - Françoise CHANCEL - Patricia CHARTON (à partir du point 22-131) - Jacques CHAUMETTE – Dominique CHESNEAU - Annie CONNETABLE (à partir du point 22-132) – Grégoire CORBY - Corinne DESAUW –Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS (à partir du point 22-132) - Laurent GISQUET – Nadine GOHARD - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET – Annie JOSEPH – Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE – Françoise LENARD – Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON - Magali MEJEAN (à partir du point 22-131) – Christiane METREAU - François MOUTOT - Dominique NICCO – Raphaël NIVOIT - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Benoît POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Elisabeth SANDJIVY –Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND
Thierry DOLLEANS	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Monique BUCHER
Félicien MARGUERETTAZ	a donné pouvoir à	Nadine GOHARD
Annick PANDOLFI	a donné pouvoir à	Laurent LOUESDON
Michel NOBLET	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Claude COPPIN	a donné pouvoir à	Patricia CHARTON
Pascal MARTEAU	a donné pouvoir à	Laurent GISQUET
Michel LOMMIS	a donné pouvoir à	Dominique NICCO
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Benoît POUYET
Toine BOURRAT	a donné pouvoir à	François MOUTOT

Secrétaire de séance : Olivier GOUPILLON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 22-130

Présents : 34 Pouvoirs : 12 Votants : 46

Au point 22-131

Présents : 36 Pouvoirs : 13 Votants : 49

A partir du point 22-132

Présents : 38 Pouvoirs : 13 Votants : 51

Le Conseil Communautaire,

- 22-130** **APPROUVE à l'unanimité** le procès-verbal du 26 octobre 2022
- 22-131** **DECIDE à l'unanimité de retirer la délibération n° 22-101** instituant le reversement du produit de la taxe d'aménagement (part communale) à la Communauté de communes Cœur d'Yvelines au taux de 0,1% du produit à compter de 2022
- 22-132** **ADMET à l'unanimité** en non-valeur les créances pour un montant de 3 581,10 €.
ADOpte à l'unanimité la décision modificative n°2 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Chapitre/article			
002- Résultat de fonctionnement	002- Résultat de fonctionnement		- 1 500 000,00
022 – Dépenses imprévues	022 – Dépenses imprévues	- 1 371 800,00	
012 - charges de personnel	6451 – Cotisations Urssaf	+ 15 000,00	
65 - autres charges de gestion courante	6533 – Cotisations de retraite	+ 3 200,00	
65 – autres charges de gestion courante	6541- Créances admises en non-valeur	+ 3 600,00	
74 – dotations et participations	7488 – autres attributions et participations		+ 150 000,00
		- 1 350 000,00	- 1 350 000,00

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
Chapitre/article			
001 – Résultat d'investissement	001 – Résultat d'investissement		+ 640,50
2135 inst.gén.agen.constr.	Installation gén., agencement	+ 640,50	
458101	défibrillateurs	+ 20 000,00	
458201	défibrillateurs		+ 20 000,00
		+ 20 640,50	+ 20 640,50

- 22-133** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<u>Chapitres</u>	<u>BP 2022</u>	<u>Propositions</u>
<u>20 – Immobilisations incorporelles</u>	<u>6 781 952.98€</u>	<u>1 695 488.00 €</u>
<u>204 – Subventions d'équipement versé</u>	<u>3 571 500.00€</u>	<u>892 875.00 €</u>
<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	<u>2 811 996.00€</u>	<u>702 999.00 €</u>
<u>23 – Immobilisations en cours</u>	<u>90 000.00€</u>	<u>22 500.00 €</u>

22-134

EMET à l'unanimité un avis favorable à la demande de la commune de Neauphle-le-Château d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche.

22-135

EMET à l'unanimité un avis favorable à la demande de la commune de Villiers-Saint-Frédéric d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

22-136

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Rémy-l'Honoré pour l'élargissement d'un trottoir rue du long bois/rue du professeur Mariller.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 683.70 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Saint-Rémy-l'Honoré

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-137

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Villiers-le-Mahieu pour le remplacement de la couverture de la cantine, isolation et VMC.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 800.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-le-Mahieu.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-138

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Villiers-le-Mahieu pour la réfection et l'aménagement de l'abri bus.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 500.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-le-Mahieu.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-139

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Gambais pour la rénovation de l'éclairage de service du foyer rural.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 265.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Gambais.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-140

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Gambais pour la mise en place d'un dispositif de video protection.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 33 091.64 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Gambais.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-141

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Gambais pour la couverture et l'habillage de l'extension abritant un distributeur automatique de billets.

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 261.20 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Gambais

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-142

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Boissy-sans-Avoir pour des travaux de rénovation des peintures de la garderie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 684,61€ et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-143

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Millemont pour des travaux de rénovation de l'éclairage public.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 305.37 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-144

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Méré pour des travaux de rénovation de l'éclairage public.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 19 061.70 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-145

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Saulx-Marchais pour la réfection de la route de Montfort.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 349.56 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saulx-Marchais

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-146

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Bazoches-sur-Guyonne pour la réfection de la sente de l'Aunay Rograin.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 14 027.82 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-147

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Villiers-Saint-Frédéric pour des travaux d'aménagement de locaux associatifs.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 119 136.63 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-Saint-Frédéric.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

- 22-148** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour la mise en sécurité de la salle des fêtes.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 3 685.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 22-149** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Galluis pour la restauration du mur de la place de l'église.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 16 487.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 22-150** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Galluis pour la restauration de la Fontaine Saint Martin.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 9 929.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 22-151** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune du Tremblay-sur-Mauldre pour l'isolation du local rangement « Salle de la Volière ».
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 5 554.45 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune du Tremblay-sur-Mauldre.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 22-152** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune du Tremblay-sur-Mauldre pour des travaux de mise en sécurité de plusieurs salles communales.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 2 160.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune du Tremblay-sur-Mauldre
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 22-153** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune des Mesnuls pour la remise en état de la sonorisation de l'église.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 2 500.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune des Mesnuls
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 22-154** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune d'Auteuil-le-Roi pour la rénovation de l'éclairage public.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 35 720.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune d'Auteuil-le-Roi

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoche-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-155

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Thiverval-Grignon pour l'isolation et le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes de Folleville.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 43 331.06 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-156

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Méré pour la réfection et l'aménagement de la maison « Gabet ».

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 13 516.69 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-157

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Méré pour le remplacement d'une seconde baie vitrée au gymnase.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 721.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-158

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour la réfection du mur de clôture de l'école maternelle.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 873.11 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-159

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour l'aménagement du centre E.Ferrier.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 30 190.06 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-160

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Méré pour la rénovation de la peinture de la salle des mariages.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 770.83 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-161

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour la remise en état du chemin des Sablons.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 9 119.89 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-162

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour le remplacement de deux feux tricolores.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 987.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-163

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Thoiry pour la rénovation de l'éclairage public.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 123 675.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thoiry.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-164

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Méré pour des travaux de maçonnerie dans les combles de la Maison des Associations.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 134.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-165

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Villiers-Le-Mahieu pour la réfection des volets de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 14 900.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-le-Mahieu.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-166

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour le remplacement de la porte de garage de la salle polyvalente.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 275.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-167

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour le remplacement des radiateurs de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 469.20 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 22-168** **AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour le remplacement du tableau électrique de la salle polyvalente.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 5 272.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-169** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour le remplacement de la clôture de l'école.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 4 266.40 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-170** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour la réfection de l'accès à la mairie.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 3 241.20 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-171** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Neauphle-le-Vieux pour la rénovation de l'éclairage public.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 3 137.97 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Vieux.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-172** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Neauphle-le-Vieux pour la rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 550.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Vieux.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-173** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de La-Queue-Lez-Yvelines pour la mise en place de robinets thermostatiques à la salle de la Bonnette.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 8 939.47 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de La-Queue-Lez-Yvelines.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-174 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Montfort-l'Amaury pour l'installation de panneaux et ampoules Led dans les locaux de l'hôtel de ville.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 123.70 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Montfort-l'Amaury.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

22-175 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Montfort-l'Amaury pour l'installation de robinets thermostatiques dans les locaux de l'hôtel de ville.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 011.16 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Montfort-l'Amaury.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

22-176 **DESIGNE à l'unanimité** les représentants suivants au SIDOMPE

Commune	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Beynes	Patricia CHARTON	Thierry DOLLEANS
Jouars-Pontchartrain	Willy BOYE	Monique BUCHER
Neauphle-le-Château	Antoinette ROUVERAND	Jonathan KASTNER
Saint-Germain-de-la-Grange	Bertrand HAUET	Valérie TALBODEC
Saulx-Marchais	Thierry VALLET	Martine LANGLOIS
Thiverval-Grignon	Nadine GOHARD	Daniel BOSSE
Villiers-Saint-Frédéric	Laurence BACLE	Olivier GOUPILLON

22-177 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Boissy-sans-Avoir pour des travaux sur le bardage de la salle des fêtes.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 215.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président

Hervé PLANCHENault
Hervé PLANCHENault